

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Innovation, prospectives et STGDO

1. Marché acquisition composteurs Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO)

Administration générale

2. Information nouveau délégué Thiers Dore et Montagne (TDM)
3. Téléconférences
4. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
5. Marchés publics (délégation du Président)
6. Adhésion au service retraites du Centre de gestion du Puy-de-Dôme
7. Adhésion au pôle santé au travail du Centre de gestion du Puy-de-Dôme
8. Centre de transfert de déchets ménagers de Courpière : redécoupage de parcelles

Economie circulaire et prévention

9. Présence et stratégie du VALTOM sur les réseaux sociaux
10. Convention Métabatik : avenant travaux

Affaires Financières et prospectives budgétaires

11. Décision Modificative (DM) n°2 du budget 2020
12. Délégation au Président : recours à une ligne de trésorerie - Modification
13. Délégation au Président : cession de biens à titre onéreux ou non onéreux
14. Convention avec le comptable public portant sur les conditions de recouvrement de produits locaux

Valorisation et recyclage

15. Grille de tarification 2021 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM
16. Marchés de transport et exploitation des centres de transfert
17. Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Natures (CEN) Auvergne – Avenant n°3 pour la création d'un verger sur le site de stockage de Puy Long
18. Marché de valorisation du bois collecté en déchèterie (lots 1-2-3-8-10) - Avenant n° 1 de prolongation
19. Marché d'exploitation du site de stockage de Puy-Long - Avenant n° 3 pour les travaux sur la centrale de valorisation du biogaz
20. Tarification VALTOM 2021 des forfaits transfert et transport

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 OCTOBRE 2020

Le 29 octobre 2020, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, à la salle André RAYNOIRD de Romagnat sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Vice-Président.

Date de la convocation : 17 octobre 2020

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Présents : Mesdames BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, TRICHARD Dorothee.

Messieurs BAYOL Jean-Pierre, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAMPOUX Bruno, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, PICHON Jean, GARNIER Alain, LAGRU Alain, LOBREGAT Stéphane, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Monsieur BATTUT Laurent (à M. BRUNMUROL Laurent)
Monsieur CHABRILLAT Rémi (à M. BONNET Nicolas)
Monsieur DAURAT Jean-Claude (à M. RAVEL Pierre)
Monsieur GUITTON Florent (à Mme LEMPEREUR Claire)
Monsieur MAILLARD Guy (à M. LAGRU Alain)
Monsieur MENAGER Marc (à Mme GAIDIER Michelle).

Excusés : Mesdames BIRARD Cécile, BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, CINEUX Cyril, LANDIVAR Diego, MEALLET Roger Jean, RENIE Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Marché acquisition composteurs STGDO

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- Pour le lot 1, avec l'association EMERAUDE CREATION (22300 Lannion) pour les composteurs individuels en bois aux prix suivants :
 - Composteur 300 litres Bois : 40,67 € HT (Marché précédent : 40,67 € HT),
 - Composteur 600 litres Bois : 51,85 € HT (Marché précédent : 51,85 € HT),
 - **Soit un montant total annuel de 239 076,72 € HT pour l'année 2021 (pas de subvention),**
- Pour le lot 2, avec la société QUADRIA (33127 Saint-Jean d'Ilac) pour les composteurs individuels en plastique aux prix suivants :
 - Composteur 320 litres Plastique : 30,48 € HT (Marché précédent : 29,88 € HT)
 - Composteur 620 litres Plastique : 48,62 € HT (Marché précédent : 48,65 € HT)
 - **Soit un montant total annuel de 138 530,04 € HT pour l'année 2021 (pas de subvention),**
- Pour le lot 3, avec l'association EMERAUDE CREATION pour les composteurs « petit collectif » aux prix suivants (pas de marché antérieur pour ces modèles) :
 - Composteur collectif 300 litres Bois : 53,09 € HT,
 - Composteur collectif 600 litres Bois : 66,60 € HT,
 - Composteur collectif 800 litres Bois : 75,73 € HT,

- Composteur collectif 1 000 litres Bois : 85,77 € HT,
- **Soit un montant total annuel de 19 439,82 € HT pour l'année 2021 (70% d'aides de la Région),**
- Pour le lot 4, avec la société ALTERRE IDEES (63200 Riom) pour les composteurs de grande capacité aux prix suivants :
 - Composteur Grande Capacité 5 tonnes : 1 520,00 € HT (Marché précédent : 1 502 € HT),
 - Composteur Grande Capacité 10 tonnes : 2 444,00 € HT (Marché précédent : 2 418 € HT),
 - Composteur Grande Capacité 15 tonnes : 3 964,00 € HT (Marché précédent : 4 596 € HT),
 - **Soit un montant total annuel de 22 352,00 € HT pour l'année 2021 (70% d'aides de la Région),**
- Pour le lot 5, avec la société QUADRIA pour les matériels complémentaires (bioseaux et bacs roulants 60 litres) aux prix suivants :
 - Bioseaux 7 litres : 1,63 € HT (Marché précédent : Bioseaux 10 litres 2,33 € HT),
 - Bacs roulants 60 litres : 28,82 € HT (pas de marché antérieur pour ce matériel),
 - **Soit un montant total annuel de 23 492,96 € HT pour l'année 2021, (pas de subvention).**

2. Information nouveau délégué TDM

Le comité syndical prend acte du changement opéré dans la représentation de TDM auprès du VALTOM, Monsieur Philippe CAYRE est désigné délégué en lieu et place de Monsieur Olivier CHAMBON.

3. Téléconférences

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de rendre possible le recours à la téléconférence lorsque des conditions particulières et/ou exceptionnelles l'imposent ;
- d'en approuver les modalités d'application.

4. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'élire en tant que membres de la CDSP du VALTOM au scrutin public à la demande des membres présents :

- Titulaires :
 - Laurent BRUNMUROL (Clermont Auvergne Métropole)
 - Lionel CHAUVIN (SBA)
 - Pierre RAVEL (SIB)
 - Claire LEMPEREUR (Sictom des Combrailles)
 - Marc MENAGER (CC Ambert Livradois Forez)
- Suppléants :
 - Roger Jean MEALLET (Sictom des Couzes)
 - Ghislaine DUBIEN (CC Thiers Dore et Montagne)
 - Gérard CHAUCOT (SMCTOM Haute-Dordogne)
 - Bernard BOULEAU (Sictom des Combrailles)
 - Cécile BIRARD (Clermont Auvergne Métropole)

5. Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020 :

- L'acquisition d'une tondeuse dans le cadre d'OrganiCité® (6 500 €) pour la commune de La Tour d'Auvergne ;
- La location et la maintenance de deux photocopieurs pour le VALTOM (durée de 36 mois pour un montant de 5 151.60 €).

6. Adhésion au service retraites du Centre de gestion du Puy-de-Dôme

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour 2 ans,
- d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et annexée à la présente délibération,

- d'inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

7. Adhésion au pôle santé au travail du Centre de gestion du Puy-de-Dôme

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour 3 ans, à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1),
- d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

8. Centre de transfert de déchets ménagers de Courpière : redécoupage de parcelles

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de valider cette acquisition et cette vente ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Economie circulaire et prévention

9. Présence et stratégie du VALTOM sur les réseaux sociaux

Le comité syndical prend acte de la création des pages Facebook et Twitter de la structure en vue de les intégrer au plan de communication du VALTOM.

10. Convention Métabatik : avenant travaux

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer un avenant à la convention de partenariat précisant les modalités de prise en charge des travaux de l'accès Métabatik au site de stockage de Puy-Long ;
- accorder à l'association Métabatik une subvention à hauteur de 10 000 € HT en soutien à l'investissement des travaux d'aménagement des accès au site de stockage Puy-Long.

Affaires Financières et prospectives budgétaires

11. Décision Modificative (DM) n°2 du budget 2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n° 2 de 2020.

12. Délégation au Président : recours à une ligne de trésorerie - Modification

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier la délégation de compétence et de signature donnée au Président en matière de recours à une ligne de trésorerie auprès des établissements bancaires de son choix pour la durée de la mandature et ce, à hauteur maximale de 3 M€ par an.

13. Délégation au Président : cession de biens à titre onéreux ou non onéreux

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner au Président délégation de compétence et de signature pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers à titre onéreux jusqu'à 4 600 euros.

14. Convention avec le comptable public portant sur les conditions de recouvrement de produits locaux

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention avec le Comptable Public visant à optimiser le recouvrement des produits locaux et la qualité du service rendu aux usagers.

Valorisation et recyclage

15. Grille de tarification 2021 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2021.

16. Marchés de transport et exploitation de centres de transfert

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'attribuer le marché de transport (20 07 008 A) à compter du 1^{er} janvier 2021 de la manière suivante :
 - Lot 01 : à la société Transport Combronde pour un montant annuel de 109 059 € HT/an,
 - Lot 02 : à la société Multitransport pour un montant annuel de 170 820 € HT/an,
 - Lot 03 : à la société Echalière pour un montant annuel de 135 470 € HT/an,
 - Lot 04 : à la société Echalière pour un montant annuel de 5 655 € HT/an,
 - Lot 05 : à la société Echalière pour un montant annuel de 60 672 € HT/an.
- d'attribuer le marché de transfert transport (20 07 008 B) à compter du 1^{er} janvier 2021 de la manière suivante :
 - Lot 01 : à la société Claustre Environnement pour un montant annuel de 76 800 € HT/an,
 - Lot 02 : à la société Praxy Centre pour un montant annuel de 166 880 € HT/an,
 - Lot 03 : à la société Suez Rv Centre Est pour un montant annuel de 136 040 € HT/an.
- d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

17. Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne - Avenant n°3 pour la création d'un verger sur le site de stockage de Puy Long

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le projet du présent avenant n° 3 portant sur la création d'un verger dans le cadre du projet de reconversion du site de stockage de Puy Long,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

18. Marché de valorisation du bois collecté en déchèterie (lots 1-2-3-8-10) - Avenant n° 1 de prolongation

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le projet du présent avenant n° 1 de prolongation de 6 mois des marchés en question,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

19. Marché d'exploitation du site de stockage de Puy-Long - Avenant n°3 pour les travaux sur la centrale de valorisation du biogaz

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- de valider le projet du présent avenant n° 3 entre le VALTOM et Véolia, exploitant du site, pour la réalisation de travaux sur la centrale de valorisation de biogaz afin de maintenir cette dernière en fonctionnement au moins jusqu'en 2022
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

20. Tarifification VALTOM 2021 des forfaits transfert et transport.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les montants des forfaits transfert et transport au titre de la facturation 2021 par les collectivités adhérentes du VALTOM à son attention selon la répartition suivante :

- **Le forfait transfert**, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à :
 - **2,10 € HT / t**, pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), qui gère en régie le centre de transfert de Thiers (2,06 € HT / t en 2020),
 - **3,15 € HT / t**, pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) gérant en régie le centre de transfert de Vertaizon (3,09 € HT / t en 2020),
 - **5,25 € HT / t**, pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF), le Syndicat Issoire Brioude (SIB) et le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) gérant respectivement en régie les centres de transfert d'Ambert, d'Issoire, de Lempdes-sur-Allagnon et de Riom (5,16 € HT / t en 2020),
 - **6,29 € HT / t**, pour le SICTOM des Couzes, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud et le SMCTOM Haute-Dordogne gérant respectivement en régie les centres de transfert de Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Sauves (6,19 € HT / t en 2020).

- **Le forfait transport** est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutoire :
- **10,35 € HT / t** pour le SBA concernant les centres de transfert de Riom et de Vertaizon (10,61 € HT / t en 2020),
 - **12,42 € HT / t** pour le SIB concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Alagnon et d'Issoire (12,73 € HT / t en 2020),
 - **18,63 € HT / t** pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint-Sauves (au lieu 19,10 € HT / t en 2020).

Les forfaits transport connaissent une baisse en 2021 du fait de la baisse du prix du gazole.